Votre cadre de vie
TRANSPORT, TRAVAUX ET DÉPLACEMENTS

Retrouvez toutes les offres et solutions liées au transport dans et aux alentours de la ville.

La Communauté de commune Baugeois-Vallée et les communes du Territoire ont activé un partenariat avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCarDaily.
Grâce à cette convention, vous bénéficiez d'avantages exclusifs et d'un service adapté à vos besoins locaux.

Plus d'info sur : cliquez ici
Contact : 06 46 45 48 29

3 lignes du réseau départemental Aléop*.
> Ligne 403 : Angers / Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
> Ligne 415 : Saumur / Longué / Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
> Ligne 426 : Baugé-en-Anjou / Brion / Beaufort-en-Anjou : cliquez ici
**Les lignes ne circulent pas les jours fériés.*

Plus d'info sur : www.aleop.paysdelaloire.fr

Les transports scolaires
Ils sont assurés par le réseau Aleop des Pays de la Loire.
Pour un renouvellement ou une première inscription : https://aleop.paysdelaloire.fr/
Contact : 02 41 22 72 95

Le transport à la demande
Il est assuré par le réseau Aleop des Pays de la Loire.
Une visite chez des amis, un rendez-vous, un saut à la bibliothèque… Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité. Sur simple réservation**,** un véhicule passe vous prendre et vous dépose au lieu de votre choix.
Démarche : ouvrez votre compte au 09 69 39 14 14 et réservez ensuite vos futurs trajets via ce lien : cliquez ici.

En savoir plus (comment ça marche, combien ça coûte…) : cliquez ici.

Les taxis
Taxis Beaufortais
M. et Mme GUIBERT – Mme Christine DEFOIS
02 41 80 37 37

Hervé transports services (entreprise sur le territoire le l'Entente-Vallée – La Ménitré)
Solution de transport et accompagnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les seniors.
07 65 28 56 17

Le covoiturage
Initié par le Conseil général, le covoiturage permet de parcourir un trajet à plusieurs en se répartissant les frais de transport. Une formule plus conviviale et plus environnementale qui se développe.
Vous cherchez une aire de covoiturage, rejoindre une communauté, affiner vos recherches par commune ou rallier un événement : cliquez ici
La politique du Département : cliquez ici

Le transport solidaire
Vous n'avez pas de moyen de transport et vous avez besoin de vous déplacer pour une course, un rendez-vous amical ou médical, une démarche administrative. Le centre d'animation sociale met en place le transport solidaire. Des chauffeurs bénévoles vous accompagneront, en échange d'une indemnisation kilométrique.
En savoir plus : cliquez ici

Le train – Ligne ferroviaire à 6 km
Accès à la ligne ferroviaire 515 Angers-Tours à 6 km
Gare de La Ménitré – Rue de la gare
Horaires et information : cliquez ici – Renseignements : 3635 ou https://www.sncf-connect.com/
Autres gares les plus proches : Saint-Mathurin-sur-Loire, les Rosiers.

L'autoroute à 4 km
Accès autoroute A 85 Angers -Tours
Échangeur n° 1 à 4 km du centre-ville de Beaufort-en-Anjou
L'autoroute A85 relie l'A11 (Angers) à l'A71 (Vierzon) via le sud de Tours.
Elle est longue de 206 km avec un tronçon gratuit entre Tours et Langeais.

Une section de l'A85 fait partie du grand contournement de Paris.
Cette autoroute est couverte par Radio VINCI Autoroutes (107.7FM).

L'aéroport à 24 km
Accès aéroport Angers Loire Aéroport de Marcé
A 24 km du centre-ville de Beaufort-en-Anjou
Horaires et information : cliquez ici

Sécurité et apaisement de la circulation : les dispositifs en place dans la ville.
Depuis plusieurs années, la municipalité met en place des dispositifs visant à renforcer la sécurité routière, favorisant ainsi un partage harmonieux de la voirie entre tous.

Aménagement « Chaucidou »
Pour sécuriser d'avantage l'accès des jeunes cyclistes vers le collège Molière et le gymnase de la Tannerie, un mode de circulation et de partage de la route a été mis en place. Les rues aux abords du collège sont maintenant dotées d'un marquage au sol type «Chaucidou». Un concept de répartition de l'espace de la chaussée entre les vélos et les véhicules.
Le terme « Chaucidou » est la contraction de « chaussée à circulation douce ». Il s'agit d'une voie centrale unique, sans sens de priorité, pour les véhicules motorisés, encadrée par des voies cyclables.
Deux zones aux abords du collège Molière ont été réglementées de façon dissociée. Une première à 30 km/h, pour réduire la vitesse des véhicules, rue Charles de Gaulle. Une seconde à 20 km/h, pour favoriser les traversées piétonnes aux abords du collège et du gymnase.

Comment circuler ?
Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale et les cyclistes empruntent les côtés.
La voie centrale est à double sens. Sa largeur ne permet pas à deux véhicules de se croiser. Ils sont donc autorisés à empiéter sur les bandes cyclables, si, bien sûr, il n'y a pas de vélos, ceux-ci étant toujours prioritaires.
Pour bien circuler sur cette portion de voie, il est primordial de réduire la vitesse, d'être prudent et de respecter la place de chacun.

Les zones à 20 km/h
Elles assurent une meilleure cohabitation entre cyclistes, piétons et voitures en limitant la vitesse et en favorisant le partage de l'espace. Elles facilitent notamment la traversée des piétons près des écoles et lieux publics.

La limitation à 30 km/h en agglomération
Bientôt mise en place, elle vise à améliorer la sécurité routière, réduire le bruit et la pollution, tout en favorisant la cohabitation entre tous les usagers. Elle offre un bon compromis entre fluidité et sécurité, s'inscrivant dans une démarche globale pour rendre la circulation plus sûre et apaisée.

Dans le département
Afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, le Département réalise différents aménagements sur le territoire. Vous trouverez dans cette rubrique les informations utiles sur ces opérations.
Information Département de Maine-et-Loire : cliquez ici
Information Info routes 49 : cliquez ici

Dans la ville *(dates prévisionnelles)*
Retrouvez les travaux en cours en page d'accueil rubrique actualité/Cadre de vie : cliquez ici

A l'Intermarché – ZA Actival – Rue Gustave Eiffel
Ouvert tous les jours : 24h/24
Localisation : cliquez-ici

Carburants : Gazole, SP95-E10, SP98
Automates : CB, 24/24

Services et prestations :
Station de gonflage de pneu
Station de lavage
Dépôt de bouteille de gaz
Petite restauration
Distributeur de billets
Piste poids-lourds

Engagée dans le développement des mobilités durables, la ville dispose sur son espace public de plusieurs emplacements de recharge pour les véhicules électriques (et 4 sur le domaine privé).

Ces équipements sont portés par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (travaux, entretien et exploitation), en collaboration avec la commune. Les bornes *Ouest Charge* proposent une recharge normale d'une puissance de 22 kW. Elles se situent :
– Place de la République (médiathèque) – *2 emplacements.*
– Complexe sportif des Esquisseaux (Parking Pharéo) – *2 emplacements.*
– Zone commerciale de la Poissonnière *(parking Mac'Donalds) – 2 emplacements.*
– Place des Halles – *4 emplacements – fin des travaux à l'été 2026.*
– Parking du Mail *(Mairie) – 4 emplacements – fin des travaux à l'été 2026.*

Bornes 22 kW : une recharge pratique pour vos déplacements quotidiens
Les bornes, d'une puissance de 22 kW, permettent une recharge semi-rapide, parfaites pour des stationnements de courte à moyenne durée. Elles permettent d'alimenter une batterie standard (environ 40 kWh) en 2 à 3 heures, idéales pour les courses, les rendez-vous ou les activités quotidiennes.

Comment trouver les bornes de recharge électrique ?
Trouver une borne sur le territoire et plus (carte interactive Ouest Charge) : cliquez ici.
Il existe également plusieurs sites et applications qui recensent les bornes de recharge pour véhicules électriques. En voici deux exemples :
ChargeMap propose un site et une application qui offrent une carte interactive des bornes de recharge en Europe.
Electromaps est ne plateforme qui propose une carte des bornes de recharge et permet aux utilisateurs de partager des informations sur leur état.